

Les bibliothèques musicales

Compte rendu la journée d'information, 2 avril 1993

Cette journée d'information, organisée par l'ABF, section bibliothèques musicales et l'Institut de pédagogie musicale et chorégraphique (Cité de la musique) a rassemblé soixante-dix personnes (bibliothécaires - ou chargés de bibliothèques - de conservatoires ou écoles de musique, bibliothécaires d'orchestre, d'organismes de formation, directeurs d'écoles de musique) de Paris et de toutes les régions de France.

■ Les premiers résultats de l'enquête sur les médiathèques en conservatoire et écoles de musique

Le programme de la matinée s'ouvrait sur une première analyse de l'enquête lancée au mois de juin 1992 par l'ABF, section musique⁽¹⁾, l'AIBM⁽²⁾ et l'IPMC⁽³⁾, sur les médiathèques musicales dans les établissements d'enseignement spécialisé. Clément Riot, bibliothécaire de l'ENM de Perpignan⁽⁴⁾, qui s'est chargé du dépouillement de l'enquête, avait centré son analyse sur une étude détaillée du personnel, de sa formation et de son

statut, pour arriver à cette constatation : sur 336 questionnaires envoyés aux écoles agréées (CNR, ENM, EMM, CNSM), seulement 27 établissements emploient au moins une personne à 30 h hebdomadaires minimum, critère au-dessous duquel un fonds musical ne peut être considéré comme une bibliothèque exploitée et profitable aux élèves et aux enseignants d'une école de musique. D'une façon générale, on note une grande incohérence de statuts et de grandes inégalités chez ce personnel souvent jeune et qualifié.

Le questionnaire de l'enquête a été envoyé à 336 établissements d'enseignement de la musique agréés par l'état. Sur les 49% de réponses :

- 114 établissements possèdent un fonds musical
- 67 établissements annoncent une bibliothèque

(1) ABF, section musique, présidente Fabienne Marsault, bibliothécaire à l'ENM de Niort, Le Bourg, 79190 Caunay.

(2) AIBM (Association internationale des bibliothèques musicales) : 2, rue Louvois, 75002 Paris. Tel : 47 03 80 56.

(3) Institut de pédagogie musicale et chorégraphique, 211 av. Jean-Jaurès, 75019 Paris. Tel : 42 41 24 54

(4) Clément Riot, ENM de Perpignan, 1 rue des Jotglars, 66000 Perpignan, tel : 68 34 96 95.

- 45 établissements emploient 82 personnes (tous horaires confondus) pour gérer la bibliothèque
- 64% du personnel est titulaire du CAFB
- 27 établissements emploient 49 personnes à plus de 30 heures

Suite à ces résultats, la première table ronde sur la formation et les statuts permet de faire le point sur les formations professionnelles existantes.

■ **Bouleversement des statuts et des formations**

Dominique Lahary, responsable de la commission Formation et statut de l'ABF a dressé le tableau des nouveaux statuts administratifs (désormais 17 grades regroupés dans 7 cadres d'emplois) et des nouvelles formations professionnelles de la filière culturelle. Leur restructuration suite à la décentralisation bouleverse la situation du personnel : les collectivités territoriales recrutent sur concours généralistes et assurent une formation post-recrutement pour les cadres A et B. Le CAFB est transformé en DUST, formation en deux ans interprofessionnelle qui ne comporte pas de spécialisation musicale. Dans une optique de débouchés plus nombreux, la formation, en devenant généraliste, perd en contenu culturel et en techniques professionnelles approfondies.

■ **Les formations existantes aujourd'hui**

Marie-France Maury, responsable de la bibliothèque du Conservatoire national en région (CNR) de Toulouse, et formatrice de longue date, exposa son expérience de formation professionnelle initiale, pour les discothécaires et les bibliothécaires de musique imprimée, dans le cadre du CAFB et dans celui de la licence de documentation au sein de l'UFR de musicologie à Toulouse, où elle forme des musiciens à la documentation ; ce module de 120 heures est très technique : bibliographie, catalogage et stage pratique. Michèle Lancelin, responsable de la médiathèque du CNR de Boulogne-Billancourt, nous fit part des stages organisés au sein de son établissement, dans le cadre du CNFPT, pour le personnel déjà en poste. Ces stages de formation continue risquent d'être supprimés, les budgets du CNFPT devant être désormais consacrés à la formation initiale d'application. Enfin Michel Sineux, conservateur

en chef de la Discothèque des Halles rappela les caractéristiques de cet établissement municipal atypique dans le paysage de la documentation musicale, puis évoqua la formation sur les fonds musicaux à l'École nationale supérieure des bibliothèques : 8 heures dans le cursus annuel, réduites à 4 heures en 1990, et disparues aujourd'hui.

■ **Débat et propositions d'actions concertées**

Ces interventions ont suscité de nombreuses questions, réflexions, et témoignages, dans un temps donné trop court. Michel Sineux propose que tous les partenaires concernés se regroupent pour mener une action concertée envers les autorités compétentes sur la nécessité et les besoins de la documentation musicale. Dominique Hausfater, secrétaire de l'Association internationale des bibliothèques musicales, nous informe d'une étude menée par cette association sur la formation professionnelle dans les pays de la CEE : les Allemands ont une école spécifique pour les bibliothécaires musicaux et cette comparaison pourrait faire pression sur les autorités françaises pour organiser une réelle formation, afin d'être prêt à collaborer avec nos collègues étrangers qui proposent une mobilité des personnels.

■ **L'Interprofession : édition, librairie, bibliothèque**

La deuxième table ronde sur l'interprofession réunissait François Bérenger, libraire musical en Avignon, qui travaille beaucoup avec les écoles de musique de sa région et au-delà, Francis Van de Velde, éditeur et représentant de la Chambre syndicale des éditeurs de musique, et Michel Sineux, sous le titre de rédacteur en chef de la revue *Ecouter Voir*. François Bérenger constate qu'il n'y a pas de difficulté de communication entre libraire et bibliothécaire et propose une coopération sur des outils de gestion très proches entre ces deux professions qui pourraient s'enrichir mutuellement. De nouvelles méthodes de travail vont apparaître, notamment avec l'ISMN (International standard music number), et il suggère une collaboration pour la meilleure exploitation possible commune de ces outils.

Francis Van de Velde renchérit en annonçant la mise en application prochaine de

l'ISMN qui simplifiera le travail d'identification des partitions et les commandes. Après avoir rappelé les spécificités du métier d'éditeur, de diffuseur, le regroupement de plusieurs maisons pour un meilleur service, le projet difficile à mettre en œuvre d'un catalogue général systématique de musique imprimée, et les perspectives pour l'édition de demain, Francis Van de Velde a approuvé les revendications des bibliothécaires et a proposé d'appuyer les actions menées au niveau institutionnel.

■ **Deux nouveaux ouvrages sur et pour les médiathèques musicales**

Enfin, une brève présentation de deux ouvrages tout récents qui vont aider les bibliothécaires de fonds musicaux dans leurs recherches : sous la direction de Michèle Lancelin, *Guide d'acquisition de la musique imprimée à l'usage des bibliothèques musicales*, édité par l'AIBM, et de Michel Sineux (directeur de publication) *Musique en bibliothèques*, éditions du Cercle de la librairie.

L'après-midi était consacré à la visite de la médiathèque du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, avec France de Rasilly, conservateur.

Cette matinée, dont le programme chargé n'a pas permis de débattre assez profondément des problèmes, appelle d'autres réunions, journées d'études et actions concertées entre les bibliothécaires et leurs partenaires pour une reconnaissance de la nécessité de médiathèques dans les établissements, avec du personnel qualifié. A ce sujet, une réunion avec Michel Melot, président du Conseil supérieur des bibliothèques aura lieu prochainement afin d'analyser et de déterminer les besoins en formation du personnel des bibliothèques musicales.

Corinne Brun
bibliothécaire à l'IPMC

Les résultats de l'enquête et les problèmes de formations et statuts feront l'objet d'un développement conséquent dans un numéro de la revue Ecouter Voir (septembre ou octobre 1993, ACIM, Discothèque des Halles, 8 porte St-Eustache, 75001 Paris).